

La Commission de Concertation Régionale pour l'Aménagement Numérique du Territoire s'est récemment réunie, après un silence de plus de deux ans. Cette instance est en fait un lieu d'échanges qui permet de coordonner les orientations territoriales concernant le Très Haut Débit et d'harmoniser les volontés des investisseurs publics et privés. La [COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE](#) / T : 04.95.51.64.64 (siège à Ajaccio) a fait de cette problématique une priorité politique. www.corse.fr